



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Ferme-Neuve

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Ferme-Neuve, qu'il y aura séance du conseil le 10 octobre à 19 :30 à la salle du conseil au 125, 12e Rue, Ferme-Neuve. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 27, 18^e Rue (lot : 5 091 554)

Demande de dérogation mineure (2023-0402) au 27, 18^e Rue (5 091 554) qui a pour objet de régulariser en zone COM-07 :

- L'emplacement de l'abri d'auto qui est à 3.90 mètres de la ligne avant au lieu de 5.27 mètres prescrit;

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage no.23 à l'article 19.8 c)

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à la demande lors de la séance du 10 octobre 2023.

Donné à Ferme-Neuve, ce 20^e jour du mois de septembre deux mille vingt-trois.

Bernadette Ouellette
Directrice générale et
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière à Ferme-Neuve, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 20 septembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 20 septembre 2023.

Bernadette Ouellette
Directrice générale et
Greffière-trésorière
